Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver Gangwon 2024

Procédure de nomination interne pour le ski acrobatique

Slopestyle / Halfpipe / Big Air / Bosses en parallèle / Bosses en parallèle mixtes par équipe

Février 2023

PRÉAMBULE

Les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) d'hiver 2024 de la FIS auront lieu à Gangwon, en Corée du Sud, du 19 janvier au 1 février 2024. Freestyle Canada est responsable de la nomination des athlètes qui représenteront le Canada dans les disciplines de ski acrobatique suivantes :

- Big Air
- Bosses en parallèle
- Demi-lune
- Équipe mixte de bosses en parallèle
- Slopestyle

1. AUTORITÉ

Les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver se déroulent conformément aux règles établies par la Fédération internationale de ski (FIS) et le Comité international olympique (CIO), ainsi qu'au cadre directeur du Comité olympique canadien (COC). Cette procédure de nomination interne déterminera les athlètes provisoirement nommés à l'équipe canadienne des Jeux olympiques de la jeunesse.

Freestyle Canada sera responsable de :

- Critères de nomination
- Procédure de nomination des athlètes et des entraîneurs
- Les décisions sur le terrain seront prises par le chef d'équipe de ski acrobatique, qui sera nommé par Freestyle Canada et travaillera sous la direction du Comité olympique canadien.

Le comité de nomination pour le ski acrobatique des JOJ 2024 est chargé de nommer les athlètes au COC sur la base de critères de sélection et d'un processus considéré comme juste et équitable, et qui répond aux critères de performance minimums établis par la FIS.

Le comité de nomination pour le ski acrobatique des JOJ de 2024 est composé des trois (3) membres du personnel de Freestyle Canada suivants :

- David Mirota, directeur du développement du sport
- Todd Allison, directeur du programme de haute performance (sauts et bosses)
- Julie Steggall, directrice du programme de haute performance (Slopestyle/Big Air et Halfpipe)

Si l'une des personnes susmentionnées quitte son poste pendant la période de sélection, la nouvelle personne qui occupera le poste équivalent sera nommée au comité. Le comité fonctionne sur la base d'un consensus total.

Le document suivant détaille les critères selon lesquels les athlètes seront nommés au COC.

<u>Le Comité olympique canadien aura l'autorité et la responsabilité de la sélection finale de l'équipe canadienne pour les JOJ de 2024 et basera sa sélection d'athlètes en ski acrobatique sur les nominations proposées par Freestyle Canada.</u>

2. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs suivants ont été pris en considération dans l'élaboration de la procédure de nomination interne des JOJ 2024 :

1. L'objectif principal de Freestyle Canada est d'envoyer des skieurs acrobatiques qui démontrent le meilleur potentiel de médailles.
2. Proposer des athlètes qui sont sur la voie de la performance aux Jeux olympiques d'hiver au cours des deux prochains quadriennaux et qui sont prêts à acquérir une expérience de compétition internationale de haut niveau.
3. Les entraîneurs sélectionnés feront également l'expérience de la préparation et de l'exécution d'un plan permettant aux athlètes de réaliser des performances lors d'un événement international de haut niveau.

4. QUOTA :

Freestyle Canada obtiendra des quotas en fonction du système de qualification de la FIS et du CIO pour les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de Gangwon 2024.

Freestyle Canada sera avisé du nombre de places allouées d'ici le **18 décembreth 2023** et le Comité olympique canadien fixera la date limite pour l'inscription des athlètes **au 21 décembrest 2023.**

Le système de qualification de la Fédération internationale de ski (FIS) pour l'hiver est disponible à l'adresse https://assets.fis-ski.com/image/upload/v1671533675/fis-prod/assets/Gangwon2024_QS_FIS_FRS_v01.2.pdf et, en cas de divergence, la version de la FIS prévaudra. Si la FIS modifie le système de qualification, Freestyle Canada est lié par ces changements et en informera les membres dès que possible.

5. ÉLIGIBILITÉ

Tous les athlètes participant aux JOJ doivent respecter et se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur. Seuls les athlètes qui respectent et se conforment à la Charte olympique, au Code mondial antidopage et au Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi qu'aux règles de la Fédération internationale de ski et de snowboard (FIS), peuvent participer aux JOJ.

Conditions d'âge :

- Pour pouvoir participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver Gangwon 2024, les athlètes doivent être nés entre : le **1er janvier 2006 et le 31 décembre 2009, inclusivement.**

Admissibilité générale:

- Membre en règle de Freestyle Canada
- Avoir payé le droit de licence internationale de la FC (licence FIS)
- Avoir un numéro FIS actif
- Il faut être citoyen canadien et le prouver avec un passeport valide jusqu'au 1er août 2024 ou plus tard.
- Signer, soumettre et respecter l'accord de l'athlète du COC et les conditions de participation du Comité d'organisation (COJO) avant le 1er décembre 2023. Si l'athlète est âgé de moins de 19 ans, le parent ou le tuteur doit également signer ces accords.

Admissibilité à la FIS:

1. Les athlètes doivent avoir obtenu des points FIS JOJ en ski Halfpipe, ski Slopestyle / Big Air ou en Bosses pour prendre le départ de l'épreuve correspondante. Les athlètes n'ayant obtenu que les points FIS des JOJ en ski slopestyle peuvent également prendre le départ de l'épreuve de ski big air. Les points FIS JOJ sont obtenus conformément au règlement des points FIS pendant la période de qualification des JOJ, du 1er juillet 2022 au 17 décembre 2023.
2. La liste des points FIS des JOJ par épreuve et par sexe publiée le **18 décembre 2023** sur le site Internet de la FIS (https://www.fis-ski.com/) ne contient que les athlètes des groupes d'âge des JOJ pendant la période de qualification allant du 1er juillet 2022 au 17 décembre 2023. Pour le ski Slopestyle / Big Air, la liste des points FIS des JOJ pour le Freeski Slopestyle sera utilisée. La liste des points FIS des JOJ pour les bosses en parallèle contient uniquement les athlètes des groupes d'âge des JOJ et comprend les compétitions de bosses en parallèle et de bosses en simple pendant la période de qualification allant du 1er juillet 2022 au 17 décembre 2023. La FIS publiera régulièrement la dernière liste des points FIS des JOJ pour information.

Quel que soit le classement de l'athlète sur la liste des points FIS des JOJ, Freestyle Canada utilisera son propre processus de nomination des athlètes pour sélectionner les athlètes admissibles à la FIS, conformément à la section suivante.

6. PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES :

6.1 SKI SLOPESTYLE / SKI BIG AIR

Il n'y aura pas de processus de sélection individuel pour chacune de ces disciplines ; les athlètes seront sélectionnés pour concourir dans les deux disciplines, Slopestyle et Big Air.

- Processus de sélection:
    - **ÉTAPE 1 :** d'ici le 6 décembre 2023, les huit (8) premiers athlètes, par sexe, de la liste de classement du PHP SS/BA, qui comprendra les épreuves admissibles ayant eu lieu entre le **1er octobre 2022 et le 5**

décembre 2023, seront retenus pour l'évaluation des compétences à l'étape 2.

- Le classement sera basé sur la somme des 3 meilleurs résultats de l'athlète lors de la période de sélection.
- Pour plus d'informations sur les classements du PHP et les types d'épreuves admissibles, consultez les critères de sélection de l'équipe nationale 2023-2024 en slopestyle et en big air : https://freestylecanada.ski/wp-content/uploads/2022/12/FC-HPP-2023-2024-Slopestyle-National-Team-Selection-Oct-6-2022-OSIC-.pdf

- **ÉTAPE 2 :** D'ici le 10 décembre 2023, les 8 premiers athlètes classés, par sexe, seront invités à soumettre des vidéos au groupe technique des JOJ SS/BA pour la phase d'évaluation des compétences.

- **ÉTAPE 3 :** D'ici le 13 décembre 2023, le comité de sélection des JOJ SS/BA finalisera l'évaluation des compétences et classera les athlètes en combinant leurs scores d'évaluation en slopestyle et en big air.

  ***** Pour les exigences en matière de contenu vidéo, la grille d'évaluation des compétences et la composition du comité de sélection des JOJ SS/BA, voir l'annexe 1**.***

- **ÉTAPE 4 :** Au plus tard le 18 décembreth 2023, le comité de sélection des JOJ SS/BA nommera les athlètes au Comité olympique canadien, ainsi qu'une liste de remplaçants classés.

6.2 SKI HALFPIPE:

- D'ici le 18 décembreth 2023, les athlètes admissibles seront nommés au COC sur la base de la liste de classement halfpipe du PHP, qui comprendra les épreuves admissibles organisées entre le **1er octobrest 2022 et le 17 décembreth 2023.**

  - Le classement sera basé sur la somme des 3 meilleurs résultats de l'athlète lors de la période de sélection.
  - Pour plus d'informations sur les classements du PHP et les types d'épreuves admissibles, consultez les critères de sélection de l'équipe nationale de demi-lune pour 2023-2024 : https://freestylecanada.ski/wp-content/uploads/2022/12/FC-HPP-2023-2024-HALFPIPE-National-Team-Selection-FINAL-UCIS.pdf

6.3 BOSSES EN PARALLÈLE / BOSSES EN PARALLÈLE PAR ÉQUIPE MIXTE

Il n'y aura pas de processus de sélection individuel pour chacune de ces épreuves ; les athlètes seront sélectionnés pour concourir à la fois dans les épreuves de bosses en parallèle et de bosses en parallèle par équipe mixte. S'il y a une répartition inégale des sexes dans les quotas de bosses en parallèle, l'athlète le mieux classé aura la priorité

pour l'épreuve de bosses en parallèle par équipe mixte.

- Processus de sélection:
  - D'ici le 18 décembre 2023, les athlètes éligibles seront nommés au COC sur la base de la liste de classement du PHP pour les bosses, qui comprendra les épreuves éligibles organisées entre le **1er octobre 2022 et le 17 décembre 2023.**
    - Pour plus d'informations sur les classements du PHP et les types d'événements admissibles, consultez les critères de sélection de l'équipe nationale de bosses pour 2023-2024 : https://freestylecanada.ski/wp-content/uploads/2023/02/Moguls-2023-24-Team-Selection-EN-update-Feb-3.pdf

      - Pour les besoins de la nomination aux JOJ seulement, Freestyle Canada inclura les valeurs de classement pour les 20 premières places aux épreuves de la Classique Apex.

7. PROCESSUS DE SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS :

Freestyle Canada choisira entre un et trois entraîneurs qui participeront à l'événement en attendant l'obtention de l'accréditation du Comité olympique canadien. Les facteurs suivants seront pris en compte lors de la nomination des entraîneurs :

- Les entraîneurs des programmes nationaux seront prioritaires
- Les entraîneurs des OPS peuvent être pris en considération si des athlètes des OPS sont sélectionnés ou si les entraîneurs du programme national ne sont pas disponibles.
- Licence d'entraîneur de Freestyle Canada pour la saison 2023-24
- Les certifications d'entraîneur de Freestyle Canada / PNCE jugées appropriées au niveau d'habileté des athlètes mis en candidature.
- Avoir un passeport valide jusqu'au 1st août 2024

Les entraîneurs seront normalement sélectionnés six semaines avant le premier jour de d'arriver. Tous les entraîneurs sélectionnés doivent être en règle avec le programme d'entraînement professionnel de l'Association canadienne des entraîneurs.

8. CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Dans les cas où une ou plusieurs circonstances imprévues (telles que déterminées par FC) ne permettent pas l'application équitable et objective de la procédure de nomination interne des Jeux Olympiques de la Jeunesse, FC se réserve le droit de décider d'un plan d'action approprié.

9. PRÉPARATION À LA PERFORMANCE ET BLESSURES

Si un athlète désigné se blesse avant la date de remplacement tardif, il devra faire l'objet d'une évaluation médicale, qui sera ensuite examinée par l'équipe médicale de FC. Une recommandation sera alors faite au comité de sélection.

10. RETRAIT DE L'ATHLÈTE APRÈS SÉLECTION / NOMINATION

Si un athlète se blesse, n'est plus en mesure de participer ou, pour une raison quelconque, n'est plus éligible à la compétition après avoir été sélectionné, l'athlète sera retiré de l'épreuve.

11. REMPLACEMENT D'UN ATHLÈTE EN RETARD

Les remplacements effectués après la date limite des inscriptions sportives sont soumis à la politique de remplacement tardif des athlètes du CIO.

Si un athlète nommé, à tout moment entre la date limite d'inscription sportive et la réunion technique sportive pour les *Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2024*, décline sa nomination ou est déclaré incapable de participer à une compétition en raison d'une blessure, cet athlète sera remplacé, sous réserve de la politique de remplacement tardif des athlètes du CIO et des règlements de la FIS, par le(s) suppléant(s) le(s) mieux classé(s) dans son (ses) épreuve(s).

12. APPELS

Les nominations finales au COC pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2024 doivent faire l'objet d'un appel conformément aux procédures d'appel du CRDSC. Tout litige relatif aux *"Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver Gangwon 2024 - Nomination interne pour le ski acrobatique"* doit être porté directement devant le CRDSC avec le consentement de toutes les parties, à la discrétion du CRDSC.

ANNEXE 1 - ÉTAPE DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES SS/BA

***** Pour les exigences en matière de contenu vidéo, la grille d'évaluation des compétences et la composition du comité technique des JOJ SS/BA, voir l'annexe 1**.***

Le groupe d'évaluation des compétences chargé de recommander des athlètes et d'attribuer des places au comité de ski acrobatique des JOJ 2024 est le suivant :

- Entraîneur principal NextGen
- Entraîneur adjoint NextGen
- Directeur de la haute performance - Slopestyle/Big Air et Halfpipe (pour le vote de départage uniquement)

D'autres personnes participent aux discussions et contribuent à donner une perspective lorsque le vote est nécessaire :

- Entraîneur en chef de l'équipe nationale
- Entraîneur technique de l'équipe nationale
- Directeur du développement du sport

L'échelle suivante sera utilisée pour classer les athlètes :

GUIDE D'ÉCHELLE : Comparable à celle des personnes les plus performantes		**Cohérence**
Pas prêt pour la compétition	1	0-49%
La compétition est bonne mais la qualité n'est pas à la hauteur des 50 % les plus performants.	2	50-69%
Qualité de la phase finale	3	70-89%

Top 5 de la qualité	4	90-100%

GUIDE D'ÉCHELLE : Par rapport au circuit de la Coupe du monde et au bassin actuel d'athlètes canadiens pouvant être sélectionnés

EXEMPLE :

SLOPESTYLE SKILL ANALYSIS

ATHLETE RANK	NAME	JUMP DD	QUALITY	JUMP DD	QUALITY	OVERALL RAILS: variety of skills, DD, creativity, variety of combinations, versatility for different features, in the moment skill strategy	QUALITY	CREATIVITY: line, grabs, innovation, variety, features	QUALITY	CONSISTENCY SCORE: % achieving quality full runs	FULL RUN IMPRESSION	TOTAL SCORE
1	ATHLETE 1	Lf Dub 16 Japan	4	Sw Rt 14 Mute	4	demonstrates dd that can win	3	Has stand out style, unique choice of axis's	4	4	4	23

BIG AIR SKILL ANALYSIS

ATHLETE RANK	NAME	JUMP 1 DD	QUALITY	JUMP 2 DD	QUALITY	CREATIVITY: style, grabs, in the moment skill strrategy	QUALITY	CONSISTENCY: Execution, % achieving quality jumps	OVERALL IMPRESSION	TOTAL SCORE
1	ATHLETE 1	Sw Lf 18 Mute	4	LF Trip 16 Jap	3	1 trick no one else does	4	4	4	19

* Les compétences de référence sont décrites dans les lignes directrices du Profil de la médaille d'or (PMO) de Freestyle Canada. Le GMP est utilisé comme ligne directrice, avec le taux de progression des compétences dans le circuit NorAm et de la Coupe du monde, la base de comparaison peut changer pour rester à jour avec les besoins de performance dans la sélection des équipes.

Exigences en matière de soumission de vidéos :
Les athlètes identifiés seront invités à saisir les vidéos dans un lecteur Google d'ici **décembre 10th , 2023 :**

Les clips vidéo doivent comprendre au minimum

- 2 parcours SS de haut en bas (il peut s'agir de parcours complets ou de simples sections d'un parcours comportant au moins 2 éléments)
- 3 sauts individuels (Big Air)
- 3 rails
- La vidéo doit être à vitesse normale (pas de ralenti).

L'évaluation des compétences se fera uniquement sur la base des vidéos fournies. Les athlètes sélectionnés pour l'étape de l'évaluation des compétences, ainsi que leur entraîneur, seront contactés par le directeur du développement sportif, qui gérera le processus.